



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 61/2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 18 Votants : 26 Procurations : 08

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille dix-huit, le vingt-sept septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 20 Septembre 2018.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, MALBEC, BERNES, JOUSSEAUME, ARNAL, RIGAUD, MARQUIER, LE GUIRIEC., FERTE S., JOUET.

PROCURATIONS

M. BENHADJ	à	M. SANCHEZ
M. ZAMBONI	à	Mme ARNAL
Mme LIAN	à	Mme GONZALEZ
Mme SCHINTONE	à	M. CANEZIN
Mme FIEVRE	à	Mme MAUREL
M. ANDUZE	à	M. BERNES
M. FERTE J.	à	Mme FERTE S.
Mme SEIB-TAUPIN	à	Mme JOUET

ABSENT EXCUSÉ : M. DELON.

ABSENTS : Mme GARBIN et M. MARTIN.

SECRETAIRE : Mme LLOUBERES a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - Ecole de Musique et de Danse d'Aussonne (EMDA) - Demande de prêt

Par courrier en date du 19/09/2018, l'Ecole de Musique et de Danse d'Aussonne sollicite un prêt afin de faire face à des difficultés financières.

Madame le Maire indique que l'association présente un intérêt public dans la mesure où son activité vise à dispenser des cours de musique et de danse et constitue une offre culturelle importante pour les administrés, en effet, l'association compte parmi ses adhérents 140 familles aussonnaises.

En outre, la commune est représentée dans les instances de l'association.

Madame le Maire indique que ces difficultés sont ponctuelles et exceptionnelles. Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'octroi d'un prêt sans intérêt, d'un montant de 12 000 €, à rembourser sur 24 mois.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 23

Voix Contre : 0

Abstention : 0

3 élus ne participent pas au vote.

- D'octroyer un prêt remboursable sans intérêts d'un montant de 12 000 € à l'Ecole de Musique et de Danse d'Aussonne, aux conditions suivantes :

- Versement du prêt lors de la notification de la convention de prêt
- Remboursement sur 24 mois à compter du 1^{er} novembre 2018

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de prêt (Cf. Annexe)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 28 septembre 2018

Le Maire,

Lysiane MAUREL

